COMMUNE DE
ROMAINMÔTIER-ENVY

Préavis municipal n° 07/2024 – Décembre 2024

Approbation finale du projet de modification de la cadastration au "Chemin du Stand" selon l'art. 13 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité de Romainmôtier-Envy soumet à l'attention du Conseil général le projet de modification de la cadastration de certaines parcelles au "Chemin du Stand". Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique, menée du 29 juin 2024 au 28 juillet 2024, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Aucune opposition ni observation n'ayant été formulée pendant la période d'enquête, le Conseil général est désormais invité à approuver définitivement ce projet, permettant ainsi à la Municipalité de procéder aux démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Description du projet

Le projet porte sur les modifications suivantes :

a) **Cadastration d'une partie des domaines publics communaux DP 1014 et DP 1028**
Cette opération implique le transfert d'une portion des parcelles mentionnées au chapitre privé de la Commune de Romainmôtier-Envy, en vue de faciliter une gestion optimale des infrastructures sur ces terrains.

b) **Décadastration et groupement au domaine public communal de la parcelle 309**
Une portion de la parcelle 309 est proposée pour être intégrée au domaine public communal DP 1028, dans le but d'optimiser l'utilisation de l'espace public communal et de répondre aux besoins des infrastructures locales.

Conclusion

La Municipalité invite le Conseil général à approuver définitivement ce projet de modification cadastrale, compte tenu de l'absence d'oppositions lors de l'enquête publique.

Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy,

- Vu le préavis municipal n° 07/2024 relatif au projet de modification de la cadastration au "Chemin du Stand", selon l'article 13 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Constatant que l'enquête publique, menée du 29 juin 2024 au 28 juillet 2024, n'a donné lieu à aucune opposition ni observation,

Décide :

1. **D'approuver** définitivement le projet de modification de la cadastration, comprenant :
    a. La cadastration d'une partie des domaines publics communaux DP 1014 et DP 1028, en vue de leur transfert au domaine privé de la Commune de Romainmôtier-Envy.
    b. La décadastration d'une partie de la parcelle n° 309 et son intégration au domaine public communal DP 1028.
2. **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre toutes les démarches cadastrales et administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette modification, conformément aux objectifs définis dans le préavis municipal n° 07/2024.
3. **De mandater** la Municipalité pour finaliser les procédures requises et garantir l'inscription définitive de ces modifications au registre foncier.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
Signé	*Signé*
M. Benoit	L. Lavanchy

Annexes : Plan d'enquête du 19.04.2024
Avis d'enquête publique du 29.06.2024 au 28.07.2027